FRAIS DE SCOLARITÉ

2026-2027

		Frais de réinscription	
Nombre d'enfant	**Frais de scolarité en $**	**Nouveau élève $**	**Ancien élève $**
1 enfant	600	20	10
2 enfants	1000	40	20
3 enfants	1400	60	30
4 enfants	1600	80	40

Modalités de paiement

Les frais doivent être acquittés le jour de l'inscription en espèces ou par chèques postdatés. Les frais incluent le matériel scolaire.

a/ Deux chèques postdatés :

Le premier chèque daté pour le 20 septembre 2026;

Le deuxième chèque daté pour le 29 novembre 2026.

b/En espèce :

50 % des frais doivent être acquittés le jour de l'inscription;

50% des frais restants pour le 29 novembre 2026.

Annulation et remboursement

Les demandes doivent être adressées à la direction en personne à l'école Al Amal ou par courriel. La date limite pour toute demande d'annulation ou de remboursement est le 1er novembre 2026. Seuls les frais des manuels scolaires remis par l'école vous seront chargés. Dépassé cette date, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

La direction

École Al Amal